

Mon parcours patient

Prélèvement mycologique de peau glabre

Qu'est-ce qu'un prélèvement mycologique de peau glabre ?

Ce prélèvement permet de détecter une infection fongique (champignon) au niveau de la peau du visage ou du corps. Le prélèvement est simple et indolore.

Avant votre examen

Votre médecin vous a remis une ordonnance pour un prélèvement mycologique au niveau de la peau du visage ou du corps.



Durée de l'examen : 15 minutes

Prise de rendez-vous

Appelez le centre de prélèvements, l'après-midi, du lundi au vendredi, au ☎ **02 43 43 43 32**.

Un rendez-vous sera fixé en début d'après-midi.

Lieu



Bâtiment Plantagenêt

Suivre le grand couloir : le centre de prélèvements se trouve à gauche, avant les ascenseurs.

À votre arrivée, prenez un ticket « J'ai rendez-vous » à la borne.

Conservez ce ticket après l'enregistrement. Un biologiste médical ou un interne vous prendra en charge après l'enregistrement.

Documents à apporter

- ☐ Ordonnance de prélèvement
- ☐ Carte vitale
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Carte de mutuelle
- ☐ Ordonnances des traitements en cours

Conditions pour réaliser le prélèvement



Ne pas avoir commencé le traitement antifongique avant le rendez-vous
(arrêt de 2 semaines si traitement local, 3 mois si traitement oral)



Ne pas mettre de crème hydratante ou d'huile
sur la peau à prélever,
3 jours avant



Ne pas frotter les lésions pour enlever les squames avant le prélèvement

 **Venir avec le nom du traitement antifongique si vous venez de le commencer.**

Déroulement de l'examen

- 1 Installation en salle
- 2 Questionnaire rapide sur vos antécédents
- 3 Prélèvement par grattage avec une curette et récupération des squames dans une boîte de *Pétri* ou écouvillonnage

 **Vous repartez sans passer par les secrétaires**